

RÈGLEMENT DU JEU

ROAD TRIP EN CHAMPAGNE

Article 1 – Organisateur

Le présent jeu est organisé par l'Association Champagnement Vôtre, dans le cadre du Road Trip en Champagne.

Article 2 – Participation

Toute inscription validée au Road Trip en Champagne vaut automatiquement participation au jeu concours associé au parcours choisi.

Deux parcours sont proposés :

- Parcours Nord
- Parcours Sud

Chaque participant concourt uniquement pour le lot correspondant au parcours auquel il est inscrit.

Une même inscription peut concerner plusieurs personnes voyageant sous un même numéro d'inscription et un même dossard.

Article 3 – Principe du jeu

Un questionnaire sera adressé par courrier à chaque participant avec le road book du parcours sélectionné. Les participants devront répondre aux différentes questions figurant dans le questionnaire pendant le déroulement du road trip.

Chaque bonne réponse donnera lieu à l'attribution d'un nombre de points défini par l'organisateur.

Article 4 – Désignation des gagnants

Pour chaque parcours, le participant portant le dossard ayant obtenu le plus grand nombre de points sera déclaré gagnant.

En cas d'égalité entre plusieurs participants, un tirage au sort sera effectué par l'organisateur afin de désigner le gagnant du parcours concerné.

Article 5 – Lots

Deux lots sont mis en jeu :

- 1 lot pour le Parcours Nord
- 1 lot pour le Parcours Sud

Chaque lot est composé de :

- 6 bouteilles de Champagne

Dans le cas où plusieurs personnes sont inscrites sous un même numéro d'inscription, le lot remporté devra être partagé entre les participants concernés. L'association organisatrice ne pourra être tenue responsable des modalités de répartition du lot entre les membres du groupe.

Les lots ne pourront donner lieu à aucun échange, remboursement ou contrepartie financière.

Les lots seront expédiés aux gagnants par colis UPS, à l'adresse communiquée lors de l'inscription.

Article 6 – Responsabilité

L'association organisatrice se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le jeu en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Article 7 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Association Champagnement Vôtre